044-200072734-20201104-59-2020PDT-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2020

Affichage : 06/11/2020

Département de Loire- Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n°59/2020</b> DIRECTION GENERALE

## DECISION DU PRESIDENT DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 PROJET DE REVITALISATION – ORT ESTUAIRE ET SILLON

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 Juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'Etat,

## **DECIDE**

## **Article 1**

De solliciter l'attribution d'une subvention DETR 2020 pour les études d'Opération de Revitalisation d'Estuaire et Sillon

## Article 2

De dire que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	€	RECETTES	€
Frais d'études	35 000€	DETR (2020)	17 500
		CCES	17 500
TOTAL	35 000 €		35 000

Fait à Savenay, le 4 novembre 2020

Le Président
Rémy NICOLEAU
Rémy NICOLEAU